

Édité le 04/03/2026

**CREATION  
D'INSTALLATIONS DE  
STOCKAGE D'ALCOOLS  
DE BOUCHE**

**SIECQ (17)**

**OCEALIA**



**DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE**

***Tome n°1 : Résumé non technique***

Destinataires	Société	Email	Téléphone
Vincent PAINTURAUD	OCEALIA	vpainturaud@ocealia-groupe.fr	06 80 61 89 73

Numéro de version	Établi par	Vérifié par	Approuvé le
2	É. CHENET	É. CHENET	04/03/2026

# Table des matières

## **CREATION D'INSTALLATIONS DE STOCKAGE D'ALCOOLS DE BOUCHE**

1

<b>PARTIE 1</b>	<b>DESCRIPTION DE L'INSTALLATION ET DU PROJET .....</b>	<b>5</b>
<b>I.</b>	<b>LE DEMANDEUR .....</b>	<b>5</b>
	1. Identification de la personne morale .....	5
	2. Données sur le site .....	5
	3. Localisation de l'installation .....	5
	4. Périmètre ICPE .....	7
<b>II.</b>	<b>OBJET DU DOSSIER .....</b>	<b>8</b>
<b>III.</b>	<b>CADRE REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>8</b>
<b>IV.</b>	<b>DESCRIPTION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS EXISTANTES .....</b>	<b>8</b>
	1. Description des activités existantes .....	8
	2. Classement connu des installations et activités du site .....	9
<b>V.</b>	<b>DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS PROJETES .....</b>	<b>9</b>
	1. Installations projetées .....	9
	2. Réseaux et utilités .....	11
	3. Synthèse des consommations et émissions .....	11
<b>VII.</b>	<b>CLASSEMENT PROJETE DES INSTALLATIONS ET ACTIVITES .....</b>	<b>13</b>
<b>VIII.</b>	<b>PHASAGE ET TRAVAUX .....</b>	<b>15</b>
<b>PARTIE 2</b>	<b>ÉTUDE D'INCIDENCE /D'IMPACT .....</b>	<b>16</b>
	1. Synthèse des enjeux environnementaux .....	16
	2. Synthèse des impacts du projet et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation .....	18
	3. Mesure de suivi environnemental .....	22
<b>PARTIE 3</b>	<b>ÉTUDE DE DANGERS .....</b>	<b>23</b>
	1. Périmètre de l'étude .....	23
	2. Potentiel de dangers .....	23
	3. Sélection des phénomènes dangereux .....	24
	4. Recommandations pour la réduction des risques .....	25
	5. Synthèse des effets dominos entre installations de l'établissement .....	27
	6. Synthèse sur les effets dominos entre l'établissement et des établissements proches .....	27
	7. Information des populations .....	27
	8. Éléments relations à la maîtrise de l'urbanisation .....	27

## Index des tableaux

Tableau 1. Identification de la personne morale .....	5
Tableau 2. Information sur le site .....	5
Tableau 3. Coordonnées géographiques du site.....	7
Tableau 4. Classement ICPE actuel .....	9
Tableau 5. Caractéristiques constructives des bâtiments existants et futurs .....	10
Tableau 6. Consommations actuelles et projetées.....	11
Tableau 7. Production actuelle et projetée de déchets.....	12
Tableau 8. Nombre moyen et maximum de véhicules accédant au site (actuel et projeté) .....	12
Tableau 9. Classement ICPE projeté .....	13
Tableau 10. Application de la règle de cumul sur le site .....	13
Tableau 11. Classement au titre de l'Article R.122-2 du code de l'environnement.....	14
Tableau 12. Régime au titre de la loi sur l'eau auquel est soumis le site .....	14
Tableau 13. Phasage prévisionnel du projet.....	15
Tableau 14. Synthèse des enjeux relatifs aux contextes physique, hydrologique, écologique et humain .....	16
Tableau 15. Synthèse des mesures prises et des impacts résiduels.....	18
Tableau 16. Synthèse de la caractérisation des potentiels de dangers .....	23
Tableau 17. Phénomènes dangereux retenus .....	24
Tableau 18. Échelle de cotation de la gravité pour l'étude détaillée des risques .....	28
Tableau 19. Classes de probabilité selon l'arrêté du 29 septembre 2005 .....	28
Tableau 20. Échelle de classe de fréquence utilisé par l'INERIS pour les événements initiateurs ..	29
Tableau 21. Correspondance entre les classes de probabilité annuelle (POA) et les classes de fréquence .....	29
Tableau 22. Synthèse des distances d'effets thermiques des phénomènes dangereux et classement MMR.....	31
Tableau 23. Synthèse des distances de suppression des phénomènes dangereux et classement MMR .....	32

## Index des illustrations

Figure 1. Situation géographique générale .....	6
Figure 2. Localisation du site au niveau communal.....	6
Figure 3. Périmètre ICPE.....	7
Figure 4. Approche nœud papillon.....	29

# PARTIE 1 DESCRIPTION DE L'INSTALLATION ET DU PROJET

## I. LE DEMANDEUR

### 1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Tableau 1. Identification de la personne morale

Dénomination sociale	OCEALIA
N° Identification RCS	775 715 592 R.C.S. Angoulême
SIRET	775 715 592 00694
Date d'immatriculation	10/07/2002
Date d'enregistrement à l'INSEE	10/07/2002
Forme juridique	Société Coopérative Agricole
Capital social	151,00 €
Adresse du siège	51 rue Pierre Loti, 16100 COGNAC
Activités principales / Code APE	Commerce de gros (commerce interentreprise) de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail - 46,21Z
Président(s)	Denis MATHÉ

### 2. DONNEES SUR LE SITE

Tableau 2. Information sur le site

Adresse du site	18 rue de l'océan, 17490 SIECQ
Prénom et Nom du Responsable du site	Mathieu STAUB Directeur Général / Vincent PAINTURAUD Directeur Viticole / Éric GRAIZEAU Responsable du site de SIECQ
Effectifs prévus sur le site	5
Horaires de fonctionnement des services administratifs	8h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00
Horaires de fonctionnement des services d'exploitation	8h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00
Nom de jours travaillés par an	235

### 3. LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Le projet est localisé en région Nouvelle-Aquitaine, sur le territoire de la commune de SIECQ (code postal : 17490 ; code INSEE : 17427) située à l'est du département de la Charente-Maritime.

Elle fait partie de la Communauté de communes Vals de Saintonge Communauté, créée le 01/01/2014 et regroupant 109 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Figure 1. Situation géographique générale

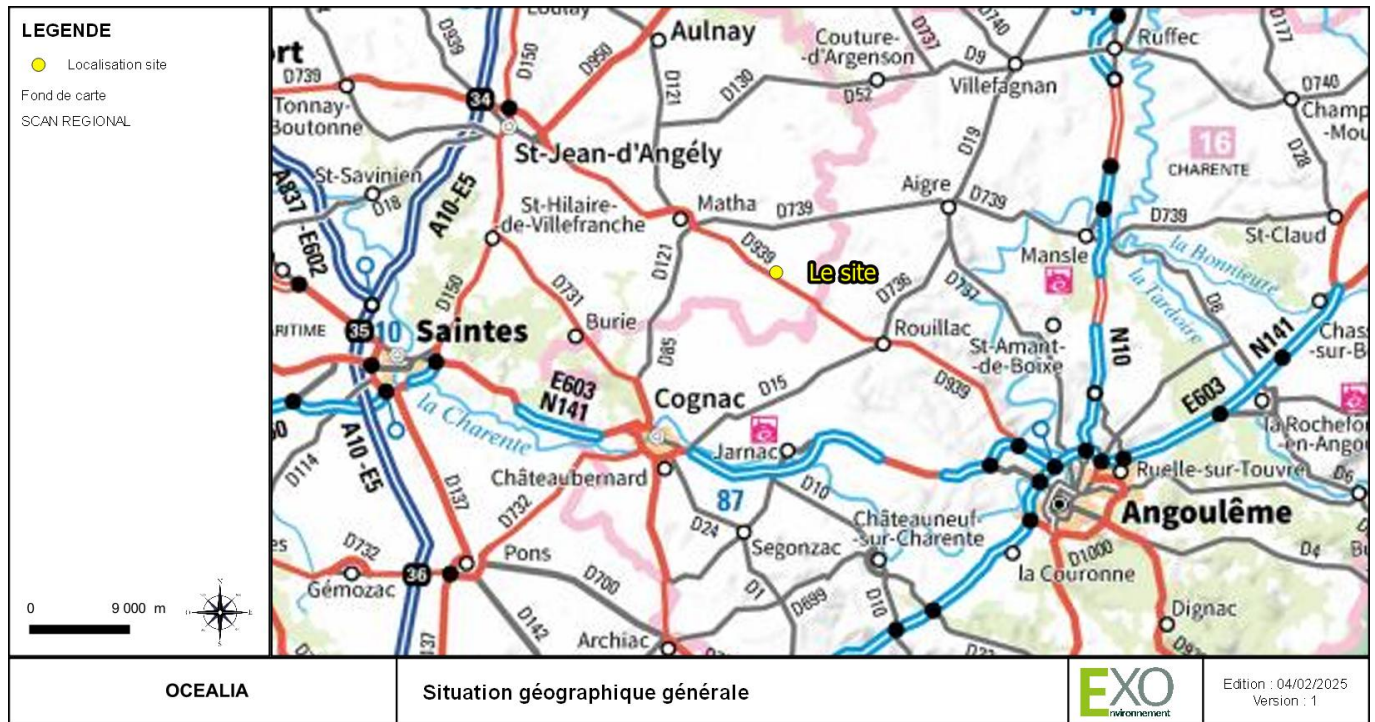


Figure 2. Localisation du site au niveau communal

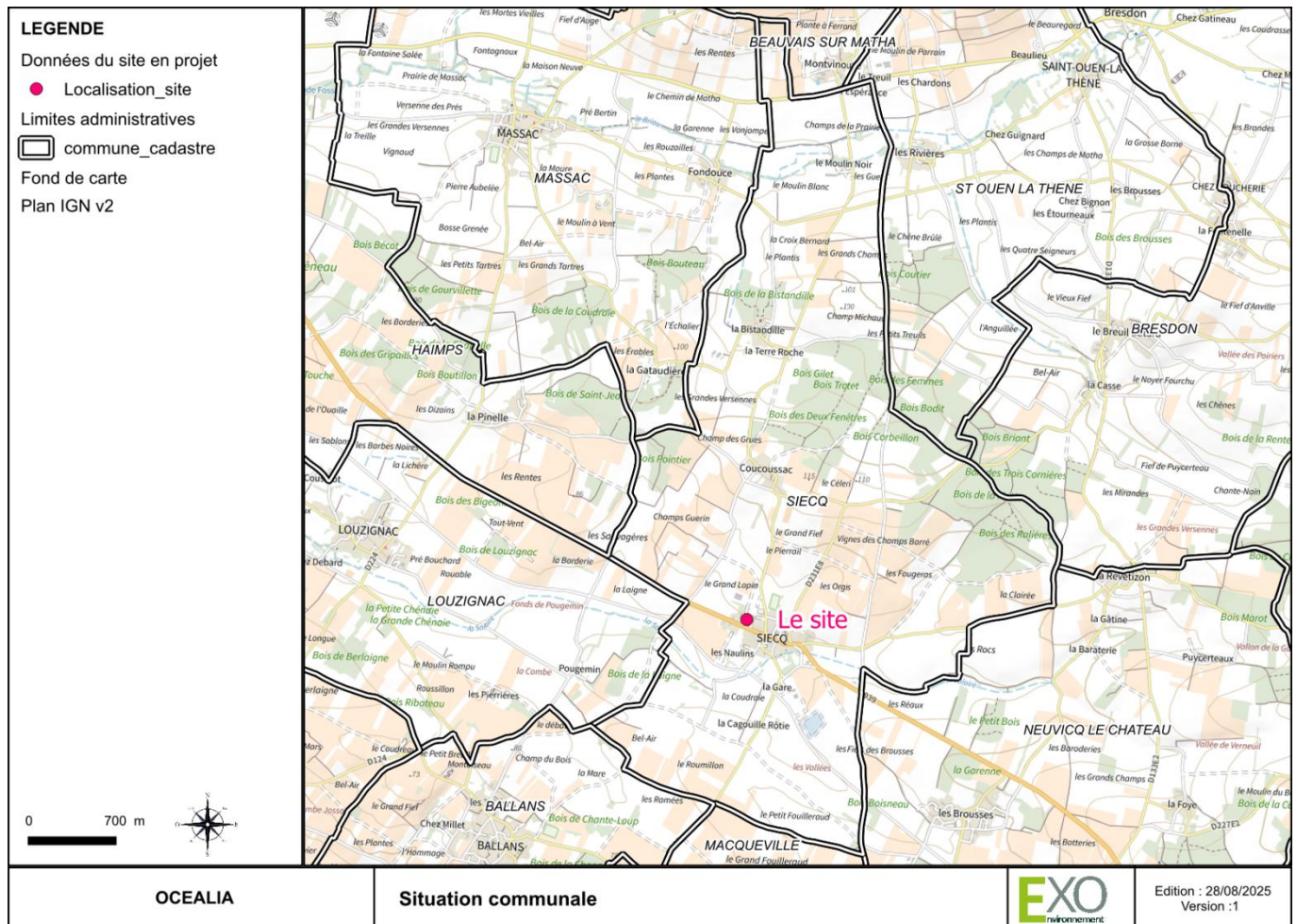


Tableau 3. Coordonnées géographiques du site

Coordonnées/ Référentiel	WGS84	RGF 93 / CC46	RGF 93 / Lambert 93
x	0°11'45,51''O	1 451 760	451 959
y	45°49'49,23''N	5 186 125	6 530 653
z	83 m NGF (de 79 à 87 m NGF)		

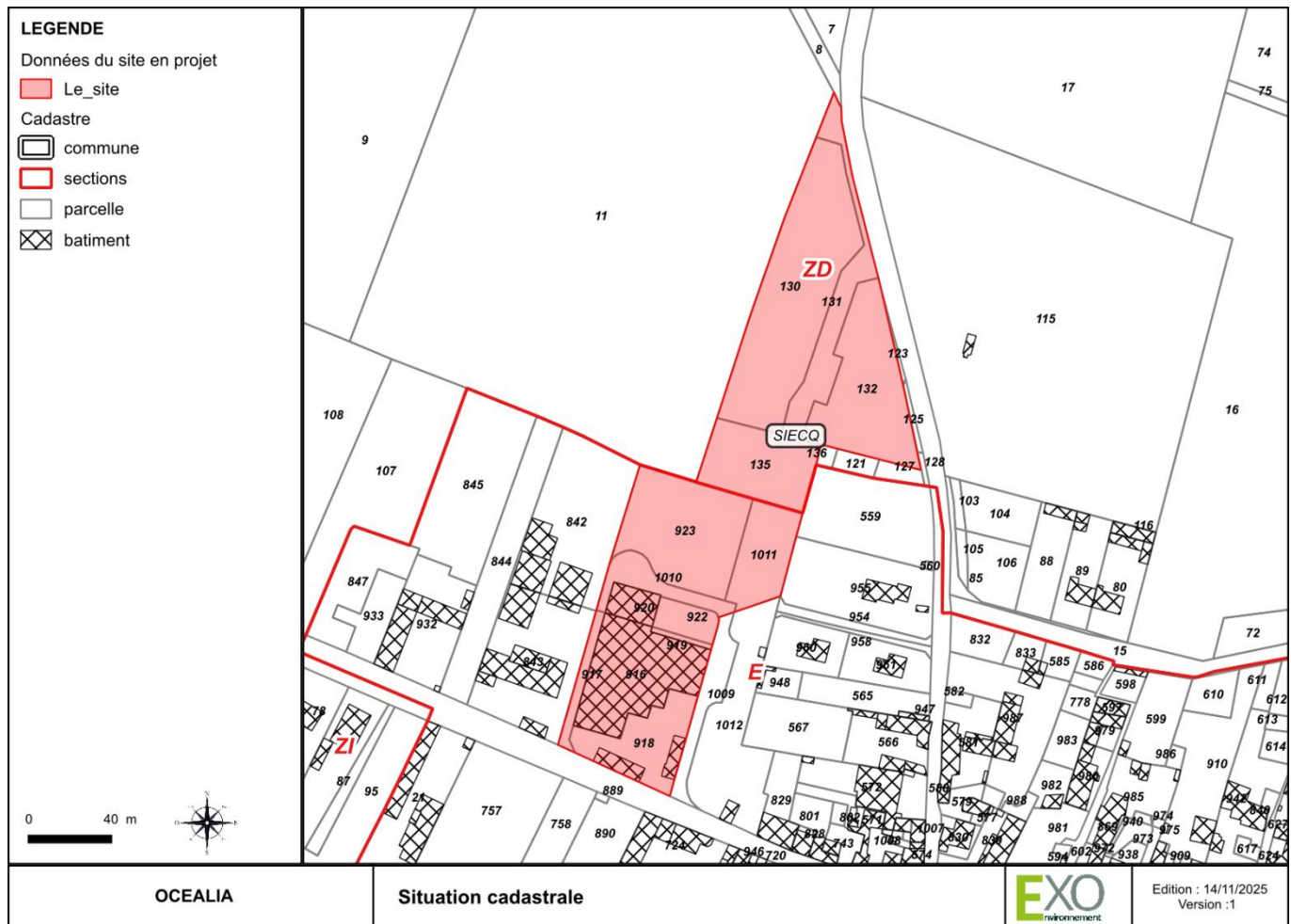
Le site est localisé à l'adresse 18 rue de l'Océan 17490 SIECQ, au centre de la commune de SIECQ. Il est desservi par l'axe D939 reliant les communes de MATHA et ROUILLAC.

Dans le cadre du projet, un 2<sup>nd</sup> accès pour les services de secours sera créé sur l'axe routier département D133 reliant les communes de MACQUEVILLE et BEAUVAIS-SUR-MATHA.

#### 4. PERIMETRE ICPE

Le périmètre ICPE projeté est présenté sur la figure suivante. Il s'étend sur une surface de 2,06 ha et sur 13 parcelles cadastrales.

Figure 3. Périmètre ICPE



Source : cadastre.gov.fr

## II. OBJET DU DOSSIER

Ce dossier constitue la demande d'autorisation environnementale pour la création d'installations de stockage d'alcools de bouche sur le site sis 18 rue de l'océan de la société OCEALIA à SIECQ (17).

Ce document présente l'ensemble des données administratives exigées pour ce dossier.

Le projet consiste en la création de quatre chais de stockage d'alcools de bouche au sein d'un site existant et comportant des installations de vinification et stockage de vin, de fabrication et stockage du pineau, de stockage alcools de bouche (cognac pour la fabrication du pineau), et de stockage de matières sèches et produits finis.

Les nouveaux chais présenteront une surface de 499 m<sup>2</sup> chacun.

La quantité susceptible d'être présente (QSP) sera respectivement de 1 200 m<sup>3</sup> pour les 4 nouveaux chais. Le bâtiment existant ne comportera plus de stockage d'alcools de bouche (cognac).

Les volumes de stockages d'alcools projetés pour ce site (4 800 m<sup>3</sup>) franchissent le seuil réglementaire de l'autorisation environnementale au titre de la rubrique ICPE 4755, le seuil SEVESO n'est cependant pas franchi.

## III. CADRE REGLEMENTAIRE

Les installations classées visées à l'article L.511-1 du Code de l'environnement sont définies dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) établie par décret en Conseil d'Etat.

Les quantités d'alcools projetées relèveront du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n°4755 de cette nomenclature.

En application du Livre V Titre 1 du code de l'environnement relatif aux ICPE, le projet doit faire l'objet d'une autorisation environnementale. Cette procédure regroupe, depuis 2017, les différentes procédures et décisions environnementales pour les projets soumis à la réglementation des ICPE et les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau notamment.

L'instruction de la demande d'autorisation environnementale est prévue selon les phases suivantes, depuis l'entrée en vigueur des dispositions de la loi n°2023-973 du 23 octobre 2023, dite « Loi industrie verte » :

- Une phase de vérification de la régularité et de la complétude du dossier ;
- Une phase d'examen et de consultation ;
- Une phase de décision.

Le passage en CODERST n'est pas systématique, il est laissé à l'appréciation du préfet.

L'autorisation environnementale ne vaut pas autorisation d'urbanisme. L'autorisation d'urbanisme peut être délivrée avant l'autorisation environnementale, mais elle ne peut être exécutée qu'après la délivrance de l'autorisation environnementale.

## IV. DESCRIPTION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS EXISTANTES

### 1. DESCRIPTION DES ACTIVITES EXISTANTES

Le site comprend un bâtiment composé de plusieurs locaux dont :

- cinq chais de vinification (chai A, B, D, E, et H), d'une surface totale de 1 258 m<sup>2</sup>, pouvant contenir 21 232 hl de vin ;
- un chai de stockage d'alcool de bouche (cognac utilisé pour la fabrication du pineau), de 127 m<sup>2</sup>, pouvant contenir 150 m<sup>3</sup> au total ;
- trois chais de stockage et vieillissement du pineau (chai I, J et K), d'une surface totale de 674 m<sup>2</sup>, pouvant contenir 5 654 hl au total ;
- trois locaux de stockage des produits finis (vins embouteillés et étiquetés) de 87 m<sup>2</sup> au total ;
- un local de stockage de bouteille (vins embouteillés) (chai F) de 116 m<sup>2</sup>;
- un local de stockage des matières sèches ;
- un local technique de 21 m<sup>2</sup> ;
- une chaufferie de 7 m<sup>2</sup>

- o des bureaux ;

Sur le site, sont également présent :

- o un ensemble de cuve de stockage de vin en extérieur, d'une capacité de stockage de 17 240 hl ;
- o un local destiné à la vente directe ;
- o un bassin à vinasse de 100 m<sup>3</sup> ;
- o une aire de lavage associée à un local technique ;
- o une aire de réception / stockage des râpes,
- o un séparateur hydrocarbure ;
- o une aire de dépotage au niveau de la cuverie extérieure (utilisée uniquement pour les réceptions / expéditions de vins et moûts) ;
- o des voiries enrobées.

## 2. CLASSEMENT CONNU DES INSTALLATIONS ET ACTIVITES DU SITE

La situation administrative actuelle du site est détaillée dans le tableau suivant.

Tableau 4. Classement ICPE actuel

Rubrique ICPE	Libellé - Activité	Capacité des installations	Régime	Rayon d'affichage en km
<b>2251-1</b>	Préparation, conditionnement de vins, à l'exclusion des installations classées au titre de la rubrique 3642. La capacité de production étant : 1. Supérieure à 20 000 hl/an	Vinification : 30 000 hl/an Produits finis = 450 hl Capacité de stockage cuves = 38 472 hl	E	1
<b>4755-2-b</b>	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique volumique est supérieur 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant : b) Supérieure ou égale à 50 m <sup>3</sup>	QSP = 150 m <sup>3</sup>	DC	-

(DC) Déclaration sous contrôle périodique (D) Déclaration (E) Enregistrement (A) Autorisation

## V. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS PROJETES

### 1. INSTALLATIONS PROJETEES

Le projet consiste en la création de 4 chais de stockage d'alcools de bouche. L'entreprise a prévu la construction de :

- o 4 chais de surface unitaire de 499 m<sup>2</sup> et pouvant contenir jusqu'à 1 200 m<sup>3</sup> d'alcools chacun,
- o 4 aires de dépotage d'alcools,
- o 1 réserve incendie de 470 m<sup>3</sup>,
- o 2 noues de gestion et infiltration des eaux pluviales d'une capacité totale de 475 m<sup>3</sup>,
- o la création d'un accès supplémentaire réservé aux services d'incendie et de secours,
- o la réalisation de nouvelles voiries pour une surface supplémentaire enrobée de 3 500 m<sup>2</sup> environ.

Dans le cadre du projet, les tonneaux contenant du cognac dans le chai G (existant) seront déménagés dans le chai n°1 (en projet). De la même manière deux cuves inox de 310 hl contenant du pineau dans le chai J (existant) seront déménagées dans les chais n°1 et n°2 afin d'y stocker de l'alcools de bouche.

Les caractéristiques constructives des installations existantes et projetées sont détaillées dans le tableau suivant.

Tableau 5. Caractéristiques constructives des bâtiments existants et futurs

		Chai A - VINS	Chai B - VINS	Chai D - VINS	Chai E - VINS	Chai F - BOUTEILLES	Chai G - PF	Chai H - VINS	Chai I - PINEAU	Chai J - PINEAU	Chai K - PINEAU	Locaux produits finis (x3)	Chai n°1 à 4 PROJET	
Distance minimale au tiers		5	/	7	7	7	7	/	7	/	/	7	15	
Distance minimale entre les installations		17	/	4	4	4	4	/	4	/	/	4	10	
Dimensions	Longueur intérieure (en m)	25,29	20	23	11,7	11,7	11,7	11,5	23,4	11,2	11	9	25,2	
	Largeur intérieure (en m)	23,82	11,8	15	5	10	10,9	6,2	19,6	9,5	9,5	5,9	19,8	
	Surface intérieure (en m²)	583	276	261	66	116	127	72	460	110	104	53	499	
	Hauteur sous ferme (en m) depuis le TN	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	4,97
	Hauteur au faîtage (en m) depuis le TN	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5	8,83
	Hauteur paroi coupe-feu (en m) depuis rétention	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	5,5
	Acrotère (oui / non)	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Matériaux	Charpente (bois, métallique...)	BOIS	BOIS	BOIS	BOIS	BOIS	BOIS	BOIS	BOIS	BOIS	BOIS	BOIS	BOIS	
	Type de toiture	TUILES	TUILES	TUILES	TUILES	TUILES	TUILES	TUILES	TUILES	TUILES	TUILES	TUILES	TUILES	
	Isolant sous-plafond (oui/non)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Fibre roche	
	Murs périphériques (béton cellulaire, parpaings)	BRIQUES	BRIQUES	BRIQUES	BRIQUES	BRIQUES	BRIQUES	BRIQUES	BRIQUES	BRIQUES	BRIQUES	BRIQUES	BRIQUES	REI 240
	Murs de séparation avec autre local (béton...)	BRIQUES	BRIQUES	BRIQUES	BRIQUES	BRIQUES	BRIQUES	BRIQUES	BRIQUES	BRIQUES	BRIQUES	BRIQUES	BRIQUES	/
Nature du sol (béton, enrobée...)		BÉTON	BÉTON	BÉTON	BÉTON	BÉTON	BÉTON	BÉTON	BÉTON	BÉTON	BÉTON	BÉTON	BÉTON	
Description des éléments de sécurité incendie	Portes Extérieures	Nombre	2 côté sud : 4*4,5 est : 2*0,8	1 97 x 410	2 nord : 1 x 4,1 ouest : 2 x 0,8	1 : 97 x 410	1 : 97 x 410	2 : 97 x 410	/	2 : 97 x 410	/	/	1 0,95 X 2,05	2
		Matériaux	BOIS	BOIS	BOIS	BOIS	BOIS	BOIS	/	BOIS	/	/	BOIS	ALUMINIUM
		Caractéristique	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	4,28 x 3,21 E30
	Portes Intérieures	Nombre	5 2 accès chai B 1 accès chai H 1 accès espace conqûets 1 accès côté sud	3 2 ouvertures accès chai A 1 ouverture accès chai D	2 ouvertures accès chai 3 accès chai B	2 accès chai D et chai F	1 ouverture accès chai E	Ouverture chai H (sans porte) ?	2 accès chai I accès chai A	3 accès produits finis accès chai accès chai H	1 0,8 x 2	1 0,8 x 3	1 0,85 X 2,30	/
		Matériaux	Bois	Bois	Bois	Bois	Bois	Bois	Bois	Bois	Bois	Bois	Bois	/
		Résistance au feu	E30	E30	E30	E30	E30	E30	E30	E30	E30	E30	E30	/
	Exutoires	Nombre	6	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	5
		Surface utile ouverture unitaire	100 x 200	/	/	/	/	/	/	100 x 200 cm	/	/	/	100 x 200 cm
		Surface utile ouverture totale	12 m²	/	/	/	/	/	/	8 m²	/	/	/	10 m²
		Commandes : automatiques et/ou manuelles	Auto et manuelle	/	/	/	/	/	/	Auto et manuelle	/	/	/	Auto et manuelle
Description des éléments de sécurité incendie	Mise en rétention		Interne (fosse A)	Interne (fosse A)	Interne (fosse A)	Interne (fosse A)	Interne (fosse A)	Interne (fosse A)	Interne (fosse A)	Interne (fosse A)	Interne (fosse A)	Interne (fosse A)	Interne	
	Gestion des débordements		Bassin à vinasses	Bassin à vinasses	Bassin à vinasses	Bassin à vinasses	Bassin à vinasses	Bassin à vinasses	Bassin à vinasses	Bassin à vinasses	Bassin à vinasses	Bassin à vinasses	Bassin à vinasses	/
	Intervention	Extincteurs (nombre et type)	144 B	144 B	144 B	144 B	144 B	145 B	144 B	145 B	144 B	144 B	145 B	144 B x 2
		Présence de PIA/RIA	NON	NON	NON	NON	NON	RIA	NON	RIA	NON	NON	NON	PIA x2
		Nombre	/	/	/	/	/	1	/	1	/	/	/	2
	Détection	Incendie	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
		Intrusion	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		Vapeurs / liquides	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
		Télétransmission	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	Volume produit ou stocké		7 810 hl vin	7 341 hl vin	4 415 hl vin	655 hl vin	Stockage bouteilles	Stockage PF vin	1 011 hl vin	4 500 hl PINEAU	48 hl PINEAU	486 hl PINEAU	Stockage PF vin	1200 x4
Présence de cuves inox		OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON	NON	OUI	
Présence de cuves enterrées (oui / non)		NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	

## 2. RESEAUX ET UTILITES

- ⇒ Le site est existant, il est desservi par les réseaux d'électricité, télécom, AEP, etc. ;
- ⇒ Le site est raccordé au réseau d'assainissement collectif ;
- ⇒ Le site, à l'existant comporte une production d'effluents de process. Ceux-ci sont dirigés vers le bassin à effluents de 100 m<sup>3</sup>, via des canalisations enterrées. Les effluents sont ensuite évacués par la société REVICO, spécialisée dans le traitement et la valorisation des effluents. La production annuelle d'effluents sur le site est d'environ 1 670 m<sup>3</sup>. Les chais à construire sont dits « secs », c'est-à-dire qu'ils ne nécessitent pas de lavage et ne gèrent pas d'eaux usées. Les cuves d'eaux-de-vie et tonneaux ne sont pas rincés. Le projet n'amène pas de production d'effluents.
- ⇒ Le site disposera de deux noues d'infiltration et de régulation des eaux pluviales ;
- ⇒ La gestion des écoulements accidentels sera la suivante :
  - Le chai A dispose d'une rétention interne par son caractère semi-enterré, ainsi que par la présence d'une fosse enterrée. Sa capacité de rétention est d'environ 310 m<sup>3</sup>,
  - La chai G est placé en rétention interne par la présence de seuils aux entrées. La capacité de rétention est de 36 m<sup>3</sup>. Il dispose également d'un siphon coupe-feu raccordé à une torchère extérieure permettant de brûler, de façon maîtriser, les éventuels écoulements d'alcools ;
  - Toutes les autres installations existantes (chais vins et pineaux) sont placées en rétention via le réseau enterré des écoulements accidentels dirigé vers la fosse enterrée du chai A, elle-même reliée au bassin à effluents ;
  - La cuverie extérieure est placée en rétention localisée en pied de cuve avec la présence de seuils, correspondant au volume de la plus grande cuve (125 m<sup>3</sup>) ;
  - Le débordement du bassin à effluents est maîtrisé par l'arrêt automatique des pompes de relevages qui en fonctionnement normal alimentent le bassin à effluents depuis la fosse du chai A ;
  - Les chais projet seront placés en rétention interne. La capacité de rétention sera au moins égale à 100 % du volume susceptible d'être présent un chai, ajouté à 0,5 x la surface du chai (volume correspondant aux eaux d'extinction) ;
  - Les 4 aires de dépotages projetées seront placées en rétention vers deux fosses enterrées d'une capacité unitaire de 30 m<sup>3</sup> (correspondant au volume du plus grand compartiment d'un camion-citerne). Les canalisations de transferts d'alcools entre les différents chais seront également raccordées à ces fosses enterrées.

## 3. SYNTHÈSE DES CONSOMMATIONS ET ÉMISSIONS

### 3.1. Consommations

Le tableau ci-dessous résume les consommations actuelles et projetées en eau et en énergie de l'entreprise sur le site. Les consommations de gaz et fioul ne connaîtront pas d'évolutions consécutives au projet.

Tableau 6. Consommations actuelles et projetées

Ressource	Usage	Consommation actuelle		Consommation future	
		Moyenne annuelle	Maximale journalière	Moyenne annuelle	Maximale journalière
Eau de ville	Consommation humaine, rinçage des cuves, équipements, et des locaux, épaulement	1 930 m <sup>3</sup>	18 m <sup>3</sup>	1 960 m <sup>3</sup>	20 m <sup>3</sup>
Électricité	Bureau, pompes, éclairage	210 MWh	/	220 MWh	/
Gaz	Régulation thermique des cuves de vins	2 400 L	/	2 400 L	/
Fioul	Régulation thermique des cuves de vins	1 000 L	/	1 000 L	/

### 3.2. Déchets

L'activité de stockage d'alcools projetée sur le site ne produira pas de déchets. Les principaux déchets produits sur le site sont les effluents de vinification et de rinçage des cuves de stockage du vin.

Tableau 7. Production actuelle et projetée de déchets

Gisement	Code déchet	Quantité produite		Stockage interne	Élimination
		Actuelle	Projetée		
Déchets divers	20 01 01 20 01 08	<1 t/an	<1 t/an	Containers	Syndicat mixte Cyclad
Déchets provenant du lavage, nettoyage des installations et équipements (vinification)	02 07 01	1 670	1 670	Bassin à vinasses	REVICO
Boue du séparateur d'hydrocarbures	13 05 02	<1 t/an	<1 t/an	/	Société spécialisée

### 3.3. Circulation

Le tableau suivant rend compte de la fréquentation actuelle et projetée du site par des véhicules (poids lourds ou légers) liés à l'activité. L'activité de stockage d'alcool ne génère pas un flux de circulation important, cela concerne uniquement les expéditions d'alcools réalisées une fois l'alcool vieillit.

La circulation de poids lourds sur le site est plus importante lors de la période de vendange et vinification. Le projet n'aura pas d'impact sur la circulation des véhicules légers.

Tableau 8. Nombre moyen et maximum de véhicules accédant au site (actuel et projeté)

	Actuel		Futur	
	Nombre moyen de véhicules /j	Nombre maximum de véhicules/j	Nombre moyen de véhicules /j	Nombre maximum de véhicules/j
Poids lourds	4	13	5	14
Véhicules légers	5	10	5	10

## VII. CLASSEMENT PROJETE DES INSTALLATIONS ET ACTIVITES

Le tableau ci-après présente le classement ICPE des activités projetées sur le site.

Tableau 9. Classement ICPE projeté

Rubrique ICPE	Libellé - Activité	Capacité des installations	Régime	Rayon d'affichage en km
<b>2251-1</b>	Préparation, conditionnement de vins, à l'exclusion des installations classées au titre de la rubrique 3642. La capacité de production étant : 1. Supérieure à 20 000 hl/an	Vinification : 30 000 hl/an Produits finis = 450 hl Capacité de stockage cuves = 38 472 hl	E	1
<b>4755-2-a</b>	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique volumique est supérieur 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant : a) Supérieure ou égale à 500 m <sup>3</sup>	Chai n°1 : 1 200 m <sup>3</sup> Chai n°2 : 1 200 m <sup>3</sup> Chai n°3 : 1 200 m <sup>3</sup> Chai n°4 : 1 200 m <sup>3</sup>  <b>QSP = 4 800 m<sup>3</sup></b>	A	2

(DC) Déclaration sous contrôle périodique (D) Déclaration (E) Enregistrement (A) Autorisation

**Le projet n'est pas concerné par la Directive IED.**

L'inventaire qualitatif et quantitatif des produits présents sur le site au regard des règles de classement SEVESO est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10. Application de la règle de cumul sur le site

	QSP (en t)	Rubrique principale	Seuil HAUT associé (en t)	Poids de la somme			Seuil BAS associé (en t)	Poids de la somme		
				a	b	c		a	b	c
<b>Alcools de bouche</b>	4 246	4755	50 000	-	0,085	-	5 000	-	0,85	-
<b>Pineau</b>	68	4755	50 000	-	0,001	-	5 000	-	0,1	-
<b>Cuve propane</b>	0,618	4718	200	-	0,0031	-	50	-	0,012	-
<b>Cuve fioul</b>	0,498	4734	25 000	-	0,00002	0,00002	2 500	-	0,00002	0,00002
<b>Total par somme</b>				-	0,09	0,00002			0,88	0,00002

Le site ne comporte pas d'autre stockage susceptible d'intervenir dans le calcul SEVESO par la règle de cumul.

**Le seuil SEVESO BAS n'est pas franchi, ni directement, ni par la règle de cumul. Le site ne sera donc pas classé SEVESO BAS.**

En application du II de l'Article L.122-1 du Code de l'environnement, le projet est concerné par le I de l'article R122-2 du code de l'environnement. Il relève de la rubrique 1 du tableau annexé à cet article et est soumis à examen au cas par cas.

Tableau 11. Classement au titre de l'Article R.122-2 du code de l'environnement

Catégories de projet	Projets soumis à évaluation environnementale	Projets soumis à examen au cas par cas
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	a) Installations mentionnées à l'article L. 515-28 du code de l'environnement	a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation
	b) Création d'établissements entrant dans le champ de l'article L. 515-32 du code de l'environnement, et modifications faisant entrer un établissement dans le champ de cet article (*) [...]	[...]

(\*) Établissement : ensemble d'installations relevant d'un même exploitant sur un même site.

Le projet n'étant pas classé SEVESO, il n'est pas systématiquement soumis à évaluation environnementale.

Le site projeté n'est pas classé IED, il ne relève pas de l'article L515-28 du code de l'environnement et n'est donc pas systématiquement soumis à évaluation environnementale.

Une demande d'examen au cas par cas a donc été réalisée. L'Autorité Environnementale, par arrêté préfectoral du 07/10/2025 (en annexe) a notifié l'absence de soumission à évaluation environnementale et étude d'impact.

Par ailleurs, le projet ne relève pas de la rubrique 39 relative aux travaux, constructions et opérations d'aménagement. En effet, le projet ne relève pas d'une opération d'aménagement au sens de l'Article L.300-1 du code de l'urbanisme. La surface de plancher à créer dans le cadre du projet n'excède pas 10 000 m<sup>2</sup>.

**Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale, ni systématiquement, ni après instruction d'une demande d'examen au cas par cas.**

Le projet comporte des installations, ouvrages, travaux ou activités relevant de l'art. L.214-1 du code de l'environnement. Il est concerné par les rubriques ci-dessous, listées à l'article R.214-1 du même code.

Tableau 12. Régime au titre de la loi sur l'eau auquel est soumis le site

Rubrique	Loi sur l'eau	Intitulé	Capacité du site	Régime
2.1.5.0		Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha — (A) 2° Supérieure à 1 ha, mais inférieure à 20 ha - (D)	Surface totale du site = 2,06 ha Surface projet + bassin versant amont = 2,6093 ha	D

(A) Autorisation (D) Déclaration

**Le projet relève du régime déclaratif au titre de la Loi sur l'eau pour la gestion des eaux pluviales directement liée au projet ICPE. L'étude d'incidence détaille les éléments de diagnostic, d'incidences et des mesures ERC relatives aux impacts du projet sur les eaux superficielles, souterraines et les milieux humides.**

Le rayon d'affichage applicable pour l'enquête publique est de 2 km et concerne les communes suivantes :

- SIECQ, code postal : 17490 ;
- NEUVICQ-LE-CHATEAU, code postal : 17490 ;
- MACQUEVILLE, code postal : 17490 ;
- BALANS, code postal : 17160 ;
- LOUZIGNAC, code postal : 17160 ;
- HAIMPS, code postal : 17160 ;
- MASSAC, code postal : 17490 ;

- SAINT-OUEN-LA-THENE, code postal : 17490 ;
- BRESDONC, code postal : 17490.

Un plan présentant le rayon d'affichage et les communes concernées est présenté en annexe.

Les plans suivants sont joints en annexe :

- le plan de situation au 1/25 000<sup>e</sup>,
- le plan d'ensemble au 1/200<sup>e</sup> et 1/500<sup>e</sup>,
- des éléments graphiques dont les plans et coupe des bâtiments.

## VIII. PHASAGE ET TRAVAUX

La durée globale de construction d'un chai est d'environ 9 mois. Ce délai peut être allongé en fonction des aléas concernant l'approvisionnement en matériaux, la disponibilité des entreprises intervenant sur le chantier et les conditions climatiques.

Le projet dans sa globalité sera réalisé sur une période de 5 à 10 ans environ, selon les besoins de l'entreprises. Le phasage prévisionnel des constructions projetées est indiqué ci-dessous.

*Tableau 13. Phasage prévisionnel du projet*

Année	Installations
<b>2026</b>	Construction des chais n°1 et n°2, des aires de dépotage n°1 et n°2, création de la réserve incendie et des aires d'aspiration, création des noues de gestion des eaux pluviales
<b>2030</b>	Construction du chai n°3 et de l'aire de dépotage n°3
<b>2035</b>	Construction du chai n°4 et de l'aire de dépotage n°4

## PARTIE 2 ÉTUDE D'INCIDENCE

### 1. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau suivant présente une synthèse des enjeux des milieux au regard de l'état initial réalisé. Ceux-ci sont hiérarchisés selon l'échelle suivante.

Nul	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----	--------	--------	------	-----------

Tableau 14. Synthèse des enjeux relatifs aux contextes physique, hydrologique, écologique et humain

Thématique	Synthèse	Enjeux
<b>Contexte physique</b>		
<b>Topographie</b>	Le terrain présente une pente moyenne de 3,3 %, orientée du nord-ouest au sud-est.	Nul
<b>Climatologie</b>	Le site à l'étude présente un climat de type océanique.	Nul
<b>Géologie et pédologie</b>	La couche géologique affleurante est essentiellement constituée par des Faciès à prédominance calcaire.	Nul
<b>Contexte hydrologique</b>		
<b>Eaux superficielles</b>	Le site ne comporte aucun cours d'eau sur son emprise. La Soloire s'écoule à environ 315 m au sud des installations. Le projet s'inscrit dans le bassin versant de la Soloire (codifié FRFR9). L'état écologique de la masse d'eau est « bon », son état chimique est bon (avec et sans ubiquistes). Le site ne comporte pas de zone humide (relevés terrains, floristiques et pédologiques).	Faible
<b>Eaux souterraines</b>	Le site ne comporte pas de forage sur son emprise. La masse d'eau souterraine affleurante présente une vulnérabilité potentielle moyenne aux pollutions de surface. Plusieurs masses d'eau sont présentes au droit du site. Parmi ces masses d'eau, la masse d'eau FRFG016C n'a pas atteint le bon état dont l'objectif a été reporté à 2027.	Faible
<b>Enjeux et usages</b>	Le site s'inscrit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- En zone de répartition des eaux ;</li> <li>- En zone vulnérable à la pollution par les nitrates ;</li> <li>- En zone sensible, sujette à l'eutrophisation</li> </ul> Le site n'est pas localisé en amont immédiat d'une zone de baignade, de pêche et de zone conchylicole. Le site n'est pas concerné par un périmètre de protection de captage AEP.	Faible
<b>Contexte écologique</b>		

Thématique	Synthèse	Enjeux
<b>Continuités écologiques</b>	<p>Aucun réservoir de biodiversité ni de corridor d'importance régionale n'est présent à proximité du site.</p> <p>A l'échelle du SCoT, le projet ne s'inscrit pas au sein d'un réservoir de biodiversité ou dans un corridor écologique.</p> <p>Le site ne comporte pas d'éléments du paysage particulièrement support de corridor écologique (cours d'eau zone humide, haie ou boisement).</p>	Faible
<b>Périmètres de protection et d'inventaire</b>	<p>Aucune zone Natura 2000 n'est présente à proximité du site, la plus proche est située à 3,3 km au nord du site.</p> <p>Aucune ZNIEFF n'est présente à proximité du site, la plus proche est située à 3,3 km au nord, en amont hydraulique du projet.</p> <p>Le site n'est concerné par aucun autre périmètre de protection ou d'inventaire.</p>	Faible
<b>Contexte humain</b>		
<b>Démographie</b>	La commune de SIECQ compte 217 habitants avec une densité de population assez faible (18,6 hab./km <sup>2</sup> ).	Nul
<b>Contexte économique</b>	<p>La commune de SIECQ comporte 19 entreprises sur son territoire.</p> <p>L'activité agricole est principalement dédiée à la viticulture (qui couvre 75 % de la SAU de la commune).</p> <p>Absence d'activité sylvicole, conchylicole et piscicole.</p>	Faible
<b>Environnement immédiat</b>	<p>Le voisinage immédiat comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La D939 en limite sud du site ;</li> <li>- La D133 en limite est du site ;</li> <li>- Des habitations et jardins au sud et à l'ouest du site ;</li> <li>- Le cimetière de SIECQ en limite est du site ;</li> <li>- Des champs ou vignes au nord du site ;</li> </ul> <p>Dans un rayon de 200 m autour du site, on trouve également des commerces, services ou lieux publics ainsi que des boisements.</p>	Modéré
<b>Infrastructure</b>	<p>Le site dispose de trois accès via l'axe routier D939 (rue de l'Océan). Un accès supplémentaire sera créé au terme du projet, via l'axe D133, afin de garantir l'accès des chais en projet, ainsi que de la réserve incendie aux services de secours.</p> <p>Pas de réseau ferré à proximité du site, la gare la plus proche est celle de Cognac, située à 18 km au sud du site).</p> <p>L'aérodrome le plus proche est celui de Château-Bernard à 20 km au sud du site.</p> <p>La voie navigable la plus proche est la CHARENTE, située à 20 km au sud.</p>	Faible
<b>Patrimoine culturel et touristique</b>	<p>Aucun monument historique, site inscrit ou classé ou site patrimonial remarquable, n'est présent dans le rayon de 2 km autour du site.</p> <p>Le site est hors ZPPA (dans un rayon de 2 km).</p>	Faible
<b>Paysage</b>	<p>En point de vue très éloigné, le site et ses constructions existantes sont perceptibles dans le paysage (la cuverie extérieure est perceptible depuis le nord du site).</p> <p>En point de vue éloigné, le site et ses constructions sont visibles depuis le nord et l'axe D133, mais atténués par la topographie, la végétation et le bourg de SIECQ.</p> <p>En point de vue rapprochée, le site est visible depuis le sud, l'est et le nord.</p>	Modéré

Thématique	Synthèse	Enjeux
	Une haie est présente à l'ouest du site et sera conservée dans le cadre du projet.	
<b>Exposition aux pollutions et nuisances</b>	<p>La déchetterie la plus proche est celle de BEAUVAIS-SUR-MATHA, à 7 km du site. La collecte et le traitement des déchets sont réalisés par Cyclad.</p> <p>La commune n'est pas concernée par le plan de prévention du bruit (PPB).</p> <p>Aucune source de vibration significative ne proviendra du site. Il n'y a pas de sites pollués à proximité du projet. Le site ne présente pas d'activité nocturne.</p> <p>Le bassin de stockage des effluents de vinification présent actuellement sur le site constitue une source potentielle de nuisance olfactive, aucune plainte des riverains n'a été formulée en ce sens cependant.</p>	Faible
<b>Exposition aux risques</b>		
<b>Risques naturels</b>	<p>La commune est non soumise à un PPRI prescrit ou classé et non localisée dans un TRI.</p> <p>La zone d'implantation du projet n'est pas concernée par une zone potentiellement sujette aux inondations par les eaux souterraines.</p> <p>Le risque sismique est modéré (3), aucune cavité souterraine n'est présente à proximité du site.</p> <p>Le risque de retrait-gonflement d'argile est considéré comme nul dans un rayon de 2 km autour du site.</p> <p>Le risque feu de forêt est absent.</p>	Faible
<b>Risques technologiques</b>	<p>La commune n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques Technologiques.</p> <p>Il n'y a pas de transport de matières dangereuses autour du site, pas de lignes électriques aériennes au-dessus du site (ligne HTA à 14 m au sud du site et ligne BTA en limite est du site).</p> <p>Les ICPE les plus proches sont localisées à 203 m et 65 m au nord du site). La commune ne comporte aucune installation classée SEVESO sur son territoire.</p>	Faible

## 2. SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET ET DES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION

Tableau 15. Synthèse des mesures prises et des impacts résiduels

Thématiques	Sous-thématiques	Incidences brutes	Mesures	Impact résiduel
<b>Incidences permanentes liées à l'emprise du projet</b>				
Continuités écologiques et biodiversité		<p>Le site est hors :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- zone Natura 2000,</li> <li>- périmètres d'inventaire et de protection,</li> <li>- zone de corridor ou réservoir de biodiversité.</li> </ul>	Nulle	Maintien des éléments naturels paysagers.
				Nul

Thématiques	Sous-thématiques	Incidences brutes	Mesures	Impact résiduel
		<p>La zone d'implantation du projet ne comporte pas d'habitats d'intérêt communautaire ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Aucune destruction d'éléments naturels paysagers n'est prévue (haie, boisement, arbres isolés).</p> <p>Emprise du projet hors cours d'eau.</p>		
Contexte hydrologique		Aucun cours d'eau ni de zone d'émergence de nappe affleurante ni de zone humide n'est présent sur site ou à proximité immédiate.	Nulle	
Patrimoine		Hors zone de protection du patrimoine (MH, UNESCO, sites classées, inscrits...), ZPPA.	Nulle	
Paysage		Visibilité ouverte sur le site en projet depuis le nord, nord-est. L'impact visuel sera le plus important pour les points de vue rapprochés ne bénéficiant pas d'une distance suffisante avec les futures constructions pour en atténuer la perspective.	<p>Modéré</p> <p>E R</p> <p>Pas de destruction des éléments paysagers concourant à l'intégration paysagères du site. Le projet prévoit la plantation d'arbres et arbustes en limites nord-est.</p>	<p>Nulle</p> <p>Marginale</p>
Espaces agricoles, forestiers ou halieutiques		Pas de consommation d'espace forestier ou halieutique. Le projet est en continuité avec les activités existantes sur le site, en zone industrielle du document d'urbanisme.	Nulle	
Infrastructures et réseaux publics		Le site est d'ores et déjà desservi par les infrastructures et réseaux publics.	Nulle	
<b>Incidences permanentes liées à l'exploitation du site</b>				
Émissions	Rejets dans les eaux superficielles, les eaux souterraines ou les sols	<p>L'entreprise n'est pas émettrice de substances dangereuses.</p> <p>Les impacts du projet vis-à-vis des rejets dans les eaux superficielles souterraines ou les sols sont portés principalement par les eaux pluviales (multiplication des débits de pointe et augmentation du flux de polluant).</p>	<p>Faible</p> <p>E C</p> <p>Maintien des espaces non aménagés en espace vert. Aménagement de trois noues de gestion et infiltrations des eaux pluviales, dimensionnées pour une pluie de retour 100 ans.</p>	<p>Nul</p>
	Déchets	Pas d'augmentation de production de déchets liée au projet.	Nulle	
	Trafic routier	Faible augmentation du trafic de poids lourds (réseau routier local).	<p>Marginale</p> <p>R</p> <p>Mise en place d'un schéma de circulation. Les engins seront conformes à la réglementation.</p>	<p>Marginal</p>

Thématiques	Sous-thématiques	Incidences brutes	Mesures	Impact résiduel
		Risque pour la sécurité routière très faiblement augmenté.	Les accès au site seront dégagés pour limiter les risques d'accident.	
	Rejets atmosphériques	Augmentation des rejets atmosphériques : - à la « part des anges » ; - à la circulation.	R - « part des anges » : bâtiments construits de manière à limiter au maximum les variations de températures internes avec l'encaissement des chais, une isolation et une ventilation naturelle régulière. - pour les émissions atmosphériques liées à la circulation : véhicules entretenus et contrôlés régulièrement, moteurs coupés à l'arrêt.	Faible
	Bruits et vibrations	Les sources de bruit seront liées : - au fonctionnement des équipements (groupe de froid, pompes = existants) ; - au trafic routier associé aux réceptions et expéditions des produits, au personnel, et au public. Hors période de travaux, le site ne disposera pas d'équipement susceptible de générer des bruits et vibrations significatives dans son environnement immédiat et de constituer une gêne pour le voisinage.	E R Les locaux resteront fermés hors utilisation. Le trafic sera optimisé et limité autant que possible. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Les engins seront conformes	Marginal
	Émissions lumineuses	Site non éclairé de nuit. Éclairage sur détecteur de mouvement et/ou interrupteurs.	R Éclairage nocturne principalement en période hivernale, sur détecteur de mouvement et/ou interrupteurs, avec projecteurs LED tournés vers le sol.	Marginal
	Rayonnements ionisants	Aucune émission		Nulle
	Évaluation des risques sanitaires	Aucun polluant identifié émis par le site n'a été sélectionné comme traceur de risque ou d'émission. Les émissions aqueuses et atmosphériques du site ne sont pas notables, en termes de flux et de risque sanitaire.		Nulle
Consommations	Eaux	Au terme du projet la consommation annuelle d'eau potable sera de 1 960 m <sup>3</sup> /an. Utilisation pour la consommation humaine, le lavage de l'ensemble des équipements, les appoints d'eau du	R L'exploitant veillera à prévenir les fuites par la surveillance de ses consommations et l'entretien de ses équipements.	Faible

Thématiques	Sous-thématiques	Incidences brutes		Mesures	Impact résiduel	
		groupe de froid, l'alimentation des équipements de sécurité.				
	Énergie	L'augmentation de la consommation énergétique directe du site est estimée à 220 MWh/an concernant l'électricité.	Marginale	R	Prévention et réparation des installations électriques	Marginal
	Emploi	Participation au dynamisme économique de la filière : emplois indirects chez les fournisseurs, sous-traitants, prestataires de services...	Positive			Positive
Contexte socio-économique	ERP et zones de fréquentation du public, activités de loisir et tourisme	Le site est localisé au sein d'une zone semi-urbaine (bourg), plusieurs ERP sont présents dans un rayon de 200 m. Par ailleurs, le site constitue un ERP avec la boutique de ventes directes de ses produits.	Nulle			
<b>Incidences temporaires</b>						
Phase chantier		<p>Sécurité routière : pas de modification de la circulation sur le domaine public.</p> <p>Eaux superficielles, souterraines et sol : risque de pollution de l'eau et du sol par des produits (huiles, hydrocarbures liés aux engins ou produits utilisés ponctuellement sur le chantier) ou par ruissellement des matières en suspension (terrassment, laitances de béton).</p> <p>Qualité de l'air : émissions atmosphériques liées aux poussières par temps secs et venteux, aux gaz d'échappement des engins de chantier et aux rejets liés aux fonctionnements des alambics.</p> <p>Émissions sonores et vibrations liées aux fonctionnements et aux manœuvres des engins.</p> <p>Production de déchets liée au chantier.</p> <p>Risque : exposition aux risques naturels limitée.</p>	Faible	E et R	<p>Sécurité routière : signalisation du chantier, sorties de chantier en marche avant, abords entretenus.</p> <p>Eaux et sols : cf thématique consommation du présent tableau.</p> <p>Air : stockage des matériaux à l'abri des intempéries, arrosage du sol pour éviter l'envol de poussières, engins de chantier entretenus et contrôlés. Entretien régulier des brûleurs des alambics.</p> <p>Bruits et vibrations : horaires de chantier diurnes, les jours ouvrés.</p> <p>Optimisation de l'organisation du chantier pour éviter au plus les nuisances sonores pour l'habitation riveraine, respect des normes pour les engins ; EPI pour le personnel de chantier.</p> <p>Déchets : cf thématique Émission du présent tableau.</p> <p>Risques : interdiction de fumer, extincteurs mis à disposition, procédures de gestion des départs de feu spécifiques au chantier.</p>	Marginal Production de déchets ; Émissions des gaz d'échappement et GES dus aux engins de chantiers ; Émissions sonores et vibratoires ; Augmentation du trafic liée aux chantiers.

Thématiques	Sous-thématiques	Incidences brutes	Mesures	Impact résiduel
<b>Incidences cumulées avec d'autres projets</b>				
		Aucun projet susceptible de présenter des effets cumulés avec le projet.	Nulle	

### 3. MESURE DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le maître d'ouvrage fera réaliser l'entretien des ouvrages hydrauliques et des réseaux de manière à garantir leur fonctionnalité.

L'entreprise suivra ses performances environnementales au travers de la surveillance de ses rejets notamment par :

- Le suivi de la qualité des eaux pluviales rejetées par des analyses annuelles,
- À défaut de pouvoir y déroger, le suivi des niveaux de bruit émis par ses installations tous les 5 ans lors de campagnes de mesures en limite de propriété et au niveau des tiers les plus proches,
- Le suivi de ses déchets par la tenue d'un registre,
- Le suivi de ses consommations d'eau et d'électricité,
- La maintenance régulière de ses équipements.

## PARTIE 3 ÉTUDE DE DANGERS

### 1. PERIMETRE DE L'ETUDE

L'étude de dangers porte sur les chais de stockage d'alcools projetés, les aires de dépotage associées à chaque chai ainsi que sur les installations existantes de stockage du vin (intérieur et extérieur), stockage du pineau, stockage de matières sèches et de produits finis et le stockage des effluents de vinification.

Les autres installations du site sont des canalisations de transferts fixes, des locaux administratifs, une cuve enterrée de stockage de gaz et une cuve de stockage de fioul.

Les canalisations de transferts d'alcools fixes (existantes et projetées) seront étanches et résistantes à l'action physique et chimique des produits qu'elles sont susceptibles de contenir. Elles seront en matériaux incombustibles et parfaitement lutés, munis d'un système de vanne aisément accessible et manœuvrable en toutes circonstances. Les passages dans les murs seront situés au-dessus des cuvettes de rétention et seront obturés en dehors des opérations de transferts. Les canalisations seront convenablement entretenues et feront l'objet d'examen périodiques appropriés permettant de s'assurer de leur bon état. Elles seront placées dans des caniveaux étanches et visitables, raccordés au réseau de collecte des écoulements des aires de dépotage (en rétention déportée vers deux fosses enterrées d'une capacité de 30 m<sup>3</sup> chacune).

Les locaux administratifs présentent des risques ordinaires et ne feront pas partie du périmètre de l'étude.

La cuve de gaz fait l'objet de vérification régulière de la part d'organismes externes et respecte la réglementation. Le phénomène d'UVCE ne sera donc pas étudié.

De même la cuve de fioul est contrôlée régulièrement et les scénarios d'explosion et de pressurisation sur cette installation ne seront pas étudiés.

### 2. POTENTIEL DE DANGERS

Le tableau suivant résume les potentiels de dangers associés aux installations et précise ceux qui seront retenus à étudier dans l'analyse de risques.

Tableau 16. Synthèse de la caractérisation des potentiels de dangers

Système	Potentiel de danger	ERC	Phénomène dangereux
Chais I, J et K	Stockage de pineau en tonneaux, cuves, barriques	Fuite, nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution
Locaux MS	Stockage de matières sèches	Ignition	Incendie
Locaux PF	Stockage de produits finis	Fuite, ignition	Incendie pollution
Chais A à H	Stockage de vin en cuves	Fuite	Pollution
Chai 1	Stockage d'alcools en tonneaux, cuves inox, barriques	Fuite, nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai 2	Stockage d'alcools en tonneaux, cuves inox, barriques	Fuite, nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai 3	Stockage d'alcools en tonneaux, cuves inox, barriques	Fuite, nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai 4	Stockage d'alcools en tonneaux, cuves inox, barriques	Fuite, nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution
Cuve de gaz	0,6 t stocké dans une cuve enterrée	Fuite, ignition	Explosion
Cuve fioul	Cuve de 0,5 t	Fuite, nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution
Bassin à effluent	Effluents de 100 m <sup>3</sup>	Fuite	Pollution

Système	Potentiel de danger	ERC	Phénomène dangereux
Aires de dépotage	Citerne de 300 hl : plus grand compartiment de 110 hl	Fuite, nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution

### 3. SELECTION DES PHENOMENES DANGEREUX

Le tableau suivant précise la liste des phénomènes dangereux retenus comme susceptibles, en l'absence de maîtrise, d'atteindre les enjeux extérieurs de l'établissement directement ou par effets dominos, c'est-à-dire de conduire à un accident majeur caractérisé par des effets létaux ou des effets irréversibles à l'extérieur du site.

Tableau 17. Phénomènes dangereux retenus

Type	N° phd	Phénomène dangereux
Effets thermiques	A1	Incendie du chai 1
Effets thermiques	A2	Incendie du chai 2
Effets thermiques	A3	Incendie du chai 3
Effets thermiques	A4	Incendie du chai 4
Effets de surpression	B1	Explosion de bac atmosphérique dans le chai 1
Effets de surpression	B2	Explosion de bac atmosphérique dans le chai 2
Effets de surpression	B3	Explosion de bac atmosphérique dans le chai 3
Effets de surpression	B4	Explosion de bac atmosphérique dans le chai 4
Effets thermiques	C	Incendie des stockages de pineau
Effets thermiques	D	Incendie du stockage de MS
Effets thermiques	E1	Incendie sur l'aire de dépotage n°1
Effets thermiques	E2	Incendie sur l'aire de dépotage n°2
Effets thermiques	E3	Incendie sur l'aire de dépotage n°3
Effets thermiques	E4	Incendie sur l'aire de dépotage n°4
Effets de surpression	F1	Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne de l'aire de dépotage n°1
Effets de surpression	F2	Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne de l'aire de dépotage n°2
Effets de surpression	F3	Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne de l'aire de dépotage n°3
Effets de surpression	F4	Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne de l'aire de dépotage n°4
Effets de surpression	G	Explosion d'une ATEX dans un stockage d'alcools hors zone 0
Effets thermiques	H	Incendie locaux techniques et administratifs
Effets thermiques	I	Pressurisation de bac pris dans un incendie
Effets de surpression	J	Explosion ou UVCE cuve gaz

Les phénomènes dangereux G et H non susceptibles d'engendrer de tels effets à l'extérieur du site, sont écartés. Il s'agit des phénomènes :

- o D'incendie de locaux de type bureaux, local technique, local électrique, ...
- o D'explosion de vapeurs de type ATEX hors zones 0

Les phénomènes de surpression liés à la cuve de gaz (UVCE, explosion, regroupés au sein du phénomène J) sont écartés du fait de la conformité de l'équipement aux normes en vigueur et des contrôles réguliers. Par ailleurs, la cuve de stockage de gaz est enterrée et distante des installations de plus de 10 m.

À noter que la présence d'événements convenablement dimensionnés sur les cuves de stockage d'alcools rendra physiquement impossible le phénomène de pressurisation de bac pris dans un incendie.

## 4. RECOMMANDATIONS POUR LA REDUCTION DES RISQUES

Les MMR mises en œuvre sur le site pour le phénomène C (incendie du stockage de pineau), sont :

- des mesures de prévention en amont de l'évènement redouté. Plus spécifiquement les consignes de sécurité sont affichées à proximité du stockage ;
- le raccordement du local de stockage pineau I au chai 1 disposant d'une capacité de rétention d'environ 310 m<sup>3</sup>. Le local I comporte 450 m<sup>3</sup> de pineau, son raccordement au chai A permet donc de contenir plus de 50 % du volume présent. Le local K est, lui, placé en sous-sol, permettant, par conséquent, sa rétention interne ;
- le matériel électrique présent à l'intérieur des locaux de stockage pineau est conforme aux réglementations en vigueur et régulièrement contrôlés par des prestataires agréés ;
- l'aménagement des stockages est réalisé de façon à permettre l'évacuation rapide du personnel en cas de sinistre ;
- du matériel d'intervention d'urgence en cas d'écoulement de faible ampleur, comprenant de l'absorbant, des moyens de pompage, etc. est présent dans le bâtiment ;
- la charpente en bois et la couverture tuile sont conçues de manière à permettre l'effondrement préalable de la toiture, assurant ainsi l'évacuation de la chaleur par la toiture et, par conséquent, une tenue au feu des murs supérieure à 3h.  
L'effondrement de la toiture permettra également l'intervention des secours en amont de l'éventuel effondrement des murs ;
- les locaux de stockage de pineau sont équipés d'un système de détection incendie, relié à une alarme sonore avec télétransmission aux téléphones des responsables du site et de la sécurité ;
- les locaux sont équipés d'extincteurs portatifs du puissance 144B, en nombre suffisant et judicieusement répartis ;
- les locaux sont équipés de deux extincteurs sur roue de 50 kg ;
- le local I est équipé d'un RIA.

En complément des mesures susmentionnées, l'exploitation a, de surcroît, récemment élevé un mur d'une hauteur de 2 m, permettant ainsi de limiter les effets thermiques à l'extérieur du site et vers les tiers.

### 4.1. Mesures de maîtrise des risques

Les mesures de maîtrise des risques mises en œuvre sur le site regroupent :

- Des mesures de prévention opérant en amont de l'évènement redouté ;
- Des mesures de protection intervenant en aval de l'évènement redouté central et visant à réduire ou supprimer les effets des phénomènes dangereux sur les personnes, les biens ou l'environnement.

Elles peuvent être techniques et/ou organisationnelles. Ces mesures sont reprises par phénomène dangereux ci-après.

### 4.2. Mesures de maîtrise techniques des risques incendie

L'entreprise met en œuvre les mesures techniques suivantes vis-à-vis du risque incendie :

- Une accessibilité des stockages, de la réserve d'eau et des poteaux incendie aux engins du SDIS ;
- Une implantation des nouveaux chais à un éloignement à 15 m des limites de propriétés conforme aux prescriptions du *cahier des charges des nouveaux stockages d'alcools à autorisation* ;
- La mise en œuvre d'un talus au limite nord-ouest du site ;
- Les caractéristiques des bâtiments liés aux activités ont été présentées dans le *Tome 3 — Description des installations* ainsi que dans cette présente étude de dangers, avec la présence de parois REI 240 (coupe-feu 4h) ;
- La mise en rétention interne des chais, par encaissement de 4,5 m (1,5 x fois supérieur aux besoins de rétention réglementaires).

**La rétention interne permettra une durabilité du système de rétention, par ailleurs, l'effondrement de la toiture permettra une tenue au feu des murs nettement supérieure à 4h, permettant également l'intervention des secours avant l'effondrement des murs ;**

- La protection foudre de toutes les structures à risques.

**Autres barrières de sécurité :**

- Des moyens en eau en adéquation avec le phénomène majeur d'incendie. Les besoins en eau ont été estimés à 590 m<sup>3</sup> sur la base d'un incendie d'un des chais. Le site est localisé à proximité d'un poteau incendie (environ 10 m de l'entrée sud) disposant d'un débit de 60 m<sup>3</sup>/h. Les besoins en eau seront couverts par le poteau incendie ainsi que par la réserve d'eau de 470 m<sup>3</sup> in situ.
- La mise en place d'un réseau PIA dans les nouveaux chais ;
- Des extincteurs de puissance 144B en nombre suffisant par local ;
- Une détection incendie et intrusion sur tous les chais d'alcools ;
- L'équipotentialité et la mise à la terre des masses métalliques ;
- La conformité des matériels électriques (normes ATEX, décret n° 88-1056, etc.) ;

### 4.3. Mesures de maîtrise techniques des risques d'explosion

Les mesures techniques prévues par l'entreprise vis-à-vis des risques d'explosion sont les suivantes :

- La conformité de la protection foudre,
- L'équipotentialité et la mise à la terre des masses métalliques,
- Des prises de terre à tous les postes de dépotage d'alcools.

**Autres barrières de sécurité :**

- Réalisation de l'étude ATEX et conformité du matériel électrique au zonage ATEX,
- L'inertage des cuves d'alcools avant tous travaux par point chaud.

### 4.4. Mesures de maîtrise techniques du risque de pressurisation de cuve

Face au risque de pressurisation de cuve prise dans un incendie :

- Les cuves existantes (prévues dans les chais d'alcools) sont dotées d'évents et/ou de trappes de trous d'homme déverrouillées assurant une surface d'évent suffisante ;
- Toute nouvelle cuve d'alcools sera dotée d'une surface d'évents adéquate et de toits frangibles pour rendre physiquement impossible ce phénomène.

### 4.5. Mesures de maîtrise techniques des risques de pollution

L'entreprise dispose ou disposera :

- D'un réseau de collecte des écoulements accidentels drainant :
  - Tous les chais de stockage de vin et de pineaux vers la fosse encaissée du chai A et vers le bassin à effluent de 100 m<sup>3</sup> ;
  - De chais de stockage d'alcools de bouche placés en rétention interne par encaissement pouvant contenir au minimum 100 % des volumes susceptibles d'être présents ainsi que les eaux d'extinction.

L'encaissement des chais à 4,5 m en-dessous du TN permettra de contenir l'intégralité des éventuels accidentels et les eaux d'extinction.

**Autres barrières de sécurité :**

De matériel d'intervention d'urgence en cas d'écoulement de faible ampleur comprenant de l'absorbant, des moyens de pompage... pour faire face à tout déversement accidentel.

#### 4.6. Mesures organisationnelles de maîtrise des risques d'incendie et d'explosion, de pressurisation et de pollution

Les mesures organisationnelles prévues par l'entreprise vis-à-vis des risques d'incendie et d'explosion sont les suivantes :

- L'application d'une procédure de dépotage intégrant également le risque foudre et la formation APTH des chauffeurs transportant des alcools,
- L'application de procédures de manipulation des produits dans les locaux à risques,
- La mise en œuvre de permis de feu et de permis de travail,
- L'interdiction de travaux avec point chaud sur toute cuve non inertée à l'eau auparavant,
- Des consignes de sécurité et de sensibilisation du personnel,
- L'affichage d'interdictions de type « interdiction de fumer », « interdiction de sources d'inflammation », etc.,
- La vérification périodique par des organismes agréés :
  - Des installations électriques, y compris par thermographie,
  - Des équipements de sécurité de type exutoires, extincteurs, fermetures des portes coupe-feu, etc.,
  - Des installations de protection contre la foudre,
  - Des installations gaz par des organismes agréés,
- Le maintien en permanence des ressources en eau à destination des secours et de leur accessibilité permanente,
- La formation du personnel à la première intervention,

L'entreprise tient à jour un registre de suivi de la maintenance et des vérifications périodiques réalisées sur ces mesures de maîtrise des risques. Ce registre sera à disposition de l'inspection des installations classées.

#### 4.7. Moyens de lutte externe

La caserne de pompiers la plus proche est de ROUILLAC (16), située à 12,4 km par le réseau viaire.

Un poteau incendie est localisé à environ 10 m au sud du site, il dispose d'un débit de 60 m<sup>3</sup>/h.

### 5. SYNTHÈSE DES EFFETS DOMINOS ENTRE INSTALLATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

L'analyse des effets dominos permet de conclure que :

- Pour l'ensemble des chais projetés, avec tenue des murs, il n'y a pas d'effets dominos sur les chais ou autres installations voisines. Aucun effet ne sort des limites d'exploitation ;
- Pour l'ensemble des chais, sans tenue des murs, les effets dominos atteignent les chais voisins. Aucun effet n'atteint les ouvrages de défenses incendie ou ne sort des limites d'exploitation ;
- En cas d'explosion de cuve dans un chai, la surpression est supposée s'évacuer par la toiture.

### 6. SYNTHÈSE SUR LES EFFETS DOMINOS ENTRE L'ÉTABLISSEMENT ET DES ÉTABLISSEMENTS PROCHES

À notre connaissance, il n'y a pas d'établissement à proximité susceptible d'impacter le site d'implantation du projet, ou d'être impacté par celui-ci.

### 7. INFORMATION DES POPULATIONS

Il n'est pas prévu de mesures d'alerte particulière de la population en cas d'accident sur le site.

### 8. ÉLÉMENTS RELATIONS A LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION

Pour chaque scénario d'accident majeur potentiel, une estimation de la gravité des conséquences est conduite selon l'échelle de cotation donnée par l'arrêté du 29 septembre 2005 et en application de la fiche n°1 de la Circulaire du 10 mai 2010 dénommée « Éléments pour la détermination de la gravité des accidents ». Il s'agit de décrire dans chaque enveloppe d'effets (seuil des effets irréversibles sur la vie humaine - SEI, seuil des effets létaux - SEL et seuil des effets létaux significatifs - SELS) le nombre de personnes susceptibles d'être impactées.

Tableau 18. Échelle de cotation de la gravité pour l'étude détaillée des risques

Niveau de gravité des conséquences	Zone délimitée par le seuil des effets létaux significatifs (SELS)	Zone délimitée par le seuil des effets létaux (SEL)	Zone délimitée par le seuil des effets irréversibles sur la vie humaine (SEI)
Désastreux	Plus de 10 personnes exposées <sup>(1)</sup>	Plus de 100 personnes exposées	Plus de 1 000 personnes exposées
Catastrophique	Moins de 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées	Entre 100 et 1 000 personnes exposées
Important	Au plus 1 personne exposée	Entre 1 et 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées
Sérieux	Aucune personne exposée	Au plus 1 personne exposée	Moins de 10 personnes exposées
Modéré	Pas de zone de létalité hors de l'établissement		Présence humaine exposée à des effets irréversibles inférieure à « une personne »

(1) Personne exposée : en tenant compte le cas échéant des mesures constructives visant à protéger les personnes contre certains effets et la possibilité de mise à l'abri des personnes en cas d'occurrence d'un phénomène dangereux si la cinétique de ce dernier et la propagation de ses effets le permettent.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 29 septembre 2005 [R4] relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation :

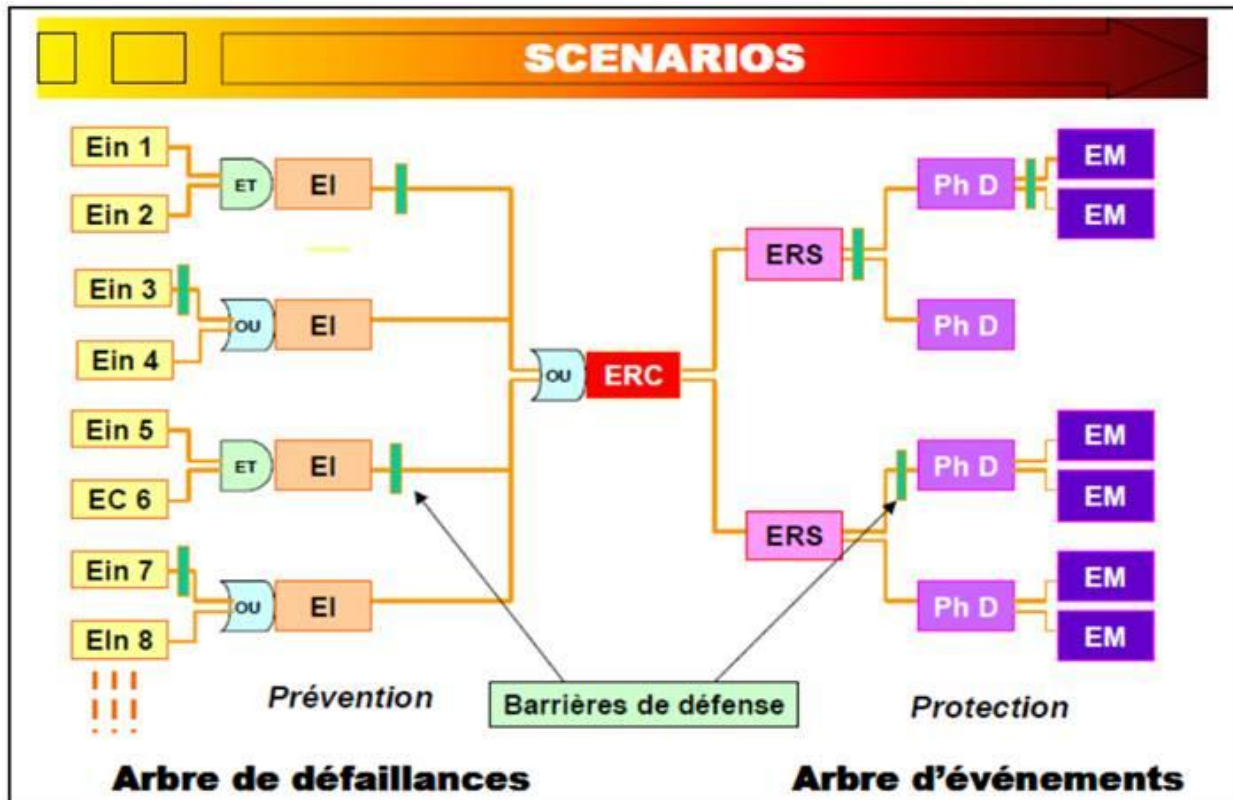
« La probabilité peut être déterminée selon trois types de méthodes : de type qualitatif, semi-quantitatif ou quantitatif. Ces méthodes permettent d'inscrire des phénomènes dangereux et accidents potentiels sur l'échelle de probabilité à cinq classes définies en annexe 1 de l'arrêté ».

Tableau 19. Classes de probabilité selon l'arrêté du 29 septembre 2005

Type d'appréciation	Classes de probabilité				
	E	D	C	B	A
<b>Qualitative</b> (Les définitions entre guillemets ne sont valables que si le nombre d'installations et le retour d'expérience sont suffisants)	« Événement possible, mais extrêmement peu probable » :  N'est pas impossible au vu des connaissances actuelles, mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'installations et d'années	« Événement très improbable » :  S'est déjà produit dans ce secteur d'activité, mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité	« Événement improbable » :  Un événement similaire déjà rencontré dans le secteur d'activité ou dans ce type d'organisation au niveau mondial sans que les éventuelles corrections intervenues depuis apportent une garantie de réduction significative de sa probabilité	« Événement probable » :  C'est produit et/ou peut se produire durant la durée de vie de l'installation	« Événement courant » :  C'est produit sur le site considéré et/ou peut se produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie des installations malgré d'éventuelles mesures correctives
Semi-quantitative	Cette échelle est intermédiaire entre les échelles qualitative et quantitative et permet de tenir compte des mesures de maîtrises des risques en place, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 29/09/2005.				
Quantitative (par unité et par an)	10 <sup>-5</sup>	10 <sup>-4</sup>	10 <sup>-3</sup>	10 <sup>-2</sup>	

La caractérisation de la probabilité est ici abordée de manière semi-quantitative sur la combinaison d'arbres de défaillances et d'arbres d'événements (nœuds papillon).

Figure 4. Approche nœud papillon



La cotation de la fréquence des événements initiateurs est réalisée les classes suivantes :

Tableau 20. Échelle de classe de fréquence utilisé par l'INERIS pour les événements initiateurs

Fréquence	Classe de fréquence	Correspondance
$10^{+1} \text{ an}^{-1} \leq \text{Fréquence} < 10^{+2} \text{ an}^{-1}$	-2	10 à 100 fois par an
$1 \text{ an}^{-1} \leq \text{Fréquence} < 10^{+1} \text{ an}^{-1}$	-1	1 à 10 fois par an
$10^{-1} \text{ an}^{-1} \leq \text{Fréquence} < 1 \text{ an}^{-1}$	0	1 fois tous les 1 à 10 ans
$10^{-2} \text{ an}^{-1} \leq \text{Fréquence} < 10^{-1} \text{ an}^{-1}$	1	1 fois tous les 1 à 100 ans
$10^{-2} \text{ an}^{-1} \leq \text{Fréquence} < 10^{-2} \text{ an}^{-1}$	2	1 fois tous les 100 à 1000 ans
$10^{-x+1} \text{ an}^{-1} \leq \text{Fréquence} < 10^{-x} \text{ an}^{-1}$	x	..

L'indice de probabilité global de l'événement majeur est déterminé grâce aux arbres de causes et d'événements par prise en compte des portes « ou » et « et ».

Dans le cas d'un traitement semi-quantitatif, des classes de fréquence annuelles sont utilisées plutôt que des valeurs. La correspondance entre les classes de probabilité annuelle (POA) et les classes de fréquence est donnée par le tableau suivant.

Tableau 21. Correspondance entre les classes de probabilité annuelle (POA) et les classes de fréquence

Échelle quantitative		$10^{-5}$		$10^{-4}$		$10^{-3}$		$10^{-2}$	
Classes de fréquence	F5		F4		F3		F2		F1
Classes de probabilité	E		D		C		B		A

Les tableaux suivants récapitulent les distances d'effets obtenus pour les phénomènes d'incendie, d'explosion et de pressurisation, ainsi que leur probabilité, gravités et classement dans la grille MMR.

Tableau 22. Synthèse des distances d'effets thermiques des phénomènes dangereux et classement MMR

PhD	Installation	Façade FLUMILOG	Orientation Plan	Enjeux	Distance d'effet avec tenue des murs			Cinétique	Prob.	Gravité	Classe MMR	Distance d'effet sans tenue des murs			Cinétique	Prob.	Gravité	Classe MMR
					8 kW/m <sup>2</sup>	5 kW/m <sup>2</sup>	3 kW/m <sup>2</sup>					8 kW/m <sup>2</sup>	5 kW/m <sup>2</sup>	3 kW/m <sup>2</sup>				
A1	Chai n°1	P1	Est	Cimetière communal	6	12	18	Rapide	4	Modérée	Aucune	15	18	18	Lente et retardée	6	Sérieux	Aucune
		P2	Sud	Voirie	Na	Na	Na					16	19	25				
		P3	Ouest	Zone agricole	6	12	18					15	18	18				
		P4	Nord	Chai n°2	Na	Na	Na					16	19	25				
A2	Chai n°2	P1	Est	Cimetière communal	6	12	18	Rapide	4	Modérée	Aucune	15	18	18	Lente et retardée	6	Sérieux	Aucune
		P2	Sud	Chai n°1	Na	Na	Na					16	19	25				
		P3	Ouest	Zone agricole	6	12	18					15	18	18				
		P4	Nord	Chai n°3	Na	Na	Na					16	19	25				
A3	Chai n°3	P1	Est	Réserve incendie et RD	6	12	18	Rapide	4	Modérée	Aucune	15	22	27	Lente et retardée	6	Sérieux	Aucune
		P2	Sud	Chai n°2	Na	Na	Na					16	19	25				
		P3	Ouest	Zone agricole	6	12	18					15	22	27				
		P4	Nord	Chai n°4	Na	Na	Na					16	19	25				
A4	Chai n°4	P1	Est	RD et zone agricole	6	12	18	Rapide	4	Modérée	Aucune	15	22	27	Lente et retardée	6	Sérieux	Aucune
		P2	Sud	Chai n°3	Na	Na	Na					16	19	25				
		P3	Ouest	Zone agricole	6	12	18					15	22	27				
		P4	Nord	RD et zone agricole	Na	Na	Na					16	19	25				
C	Stockages pineau	P1	Est	Stockage MS	Na	Na	Na	Rapide	4	Important	Aucune	Np	Np	Np	-	-	-	-
		P2	Sud	RD	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
		P3	Ouest	Habitations et jardins	4	6	6					Np	Np	Np				
		P4	Nord	Stockage MS / vins	Na	2	Na					Np	Np	Np				
D	Stockages MS et PF	P1	Est	Stockages vins	Na	Na	Na	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Aucune	Np	Np	Np	-	-	-	-
		P2	Sud	Stockages pineau	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
		P3	Ouest	Habitations et jardins	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
		P4	Nord	Stockages vins	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
E1 à E4	Aire de dépotage n°1 à 4	P1	Est	Cimetière et réserve incendie	Np	Np	Np	-	-	-	-	4	6	8	Rapide	4	Non côté	Aucune
	Aire de dépotage n°1 à 4	P2	Sud	Chais	Np	Np	Np					8	12	14				
	Aire de dépotage n°1 à 4	P3	Ouest	Chais	Np	Np	Np					4	6	8				
	Aire de dépotage n°1 à 4	P4	Nord	RD et zone agricole	Np	Np	Np					8	12	14				

Na : non atteint ; Np : Non pertinent

A = Avec tenue des murs, S = Sans tenue des murs

OCEALIA à SIECQ (17)

CREATION D'INSTALLATIONS DE STOCKAGE D'ALCOOLS DE BOUCHE

Le scénario de pressurisation peut être rendu physiquement impossible en dotant les cuves d'une surface d'évent suffisante. **Toutes les nouvelles cuves seront pourvues d'une surface d'évent suffisante. Certaines des cuves existantes disposent de trappes de trou d'homme qui seront déverrouillées en permanence pouvant faire office d'évent.**

Tableau 23. Synthèse des distances de surpression des phénomènes dangereux et classement MMR

N° phd	Phénomène dangereux	Distances (m) aux seuils d'effets (augmentées à la demi-dizaine supérieure)				Cinétique	Prob.	Gravité	ClasseMMR
		20	50	140	200				
		mbar	mbar	mbar	mbar				
B1	Explosion de bac atmosphérique dans le chai 1	50	25	15	10	Rapide	6	Modéré	Non coté
B2	Explosion de bac atmosphérique dans le chai 2	50	25	15	10	Rapide	6	Modéré	Non coté
B3	Explosion de bac atmosphérique dans le chai 3	50	25	15	10	Rapide	6	Modéré	Non coté
B4	Explosion de bac atmosphérique dans le chai 4	50	25	15	10	Rapide	6	Modéré	Non coté
D1	Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne de l'aire de dépotage n°1	33	16	7	6	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Non coté
D2	Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne de l'aire de dépotage n°2	33	16	7	6	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Non coté
D3	Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne de l'aire de dépotage n°3	33	16	7	6	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Non coté
D4	Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne de l'aire de dépotage n°4	33	16	7	6	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Non coté